

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du Samedi 5 Septembre 2026 à 10h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Claudine ARCHER, Olivier ARZANO, Sabine DERRIEN, Andy GIAIOURAS, Florian GRATALOUX, Yoris HOARAU, Isabelle JANAUDY,
Agnès MOREL, Hélène POULAIN, Jean-Pierre TERRIEUX, Régis YVRARD.

Arrivées en cours de séance :

Pauline DOUBLE à 10h04, Marie-Agnès SANTUS à 10h06.

Absence excusée :

Fabien BILLET.

Pouvoir :

Aucun.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 22 Juillet 2026
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Délégation au Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - 3.2 Désignation des représentants de la commune au Comité Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 4- Présentation des services communs et dispositifs de mutualisation de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
- 5- Règlement d'utilisation des salles municipales par les associations
- 6- Point sur les travaux et projets en cours
- 7- Questions diverses

La séance est ouverte à 10h00.

1- Andy GIAIOURAS est élu **secrétaire de séance** par **12 voix Pour**, 0 voix Contre et 0 Abstention.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Mercredi 22 Juillet 2026 :

Le compte-rendu du conseil municipal du Mercredi 22 Juillet 2026 est approuvé **par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3- Délibérations :

3.1 Délibération portant délégation au Maire pour créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Le Maire rappelle que les régies comptables permettent à une collectivité d'encaisser certaines recettes ou de procéder à certaines opérations dans un cadre dérogatoire au circuit comptable habituel. La

commune pensait avoir supprimé les anciennes régies qui n'étaient plus utilisées ; il apparaît toutefois que certaines demeurent encore existantes d'un point de vue administratif.

Afin de pouvoir régulariser la situation, le Conseil Municipal doit compléter les délégations accordées au Maire. La délégation proposée permet au Maire de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux, dans les conditions prévues par la réglementation.

Les échanges rappellent que la commune disposait historiquement de régies liées notamment à la restauration scolaire et à la location de salles. L'objectif immédiat est principalement de permettre la suppression administrative des régies devenues sans objet et, le cas échéant, d'adapter les dispositifs restant nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde cette délégation au Maire **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

3.2 Délibération portant désignation des représentants de la commune au Comité Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Maire présente le rôle du Comité Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), instance de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité. Lorsqu'une compétence est transférée, les charges de fonctionnement, les investissements, les personnels et les recettes qui lui sont liés doivent être évalués afin d'ajuster les attributions de compensation.

A titre d'exemple, le Conseil revient sur l'ancien transfert de la compétence voirie aux Balnes Dauphinoises, puis sur son retour aux communes lors de la fusion des intercommunalités, la nouvelle Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné n'ayant pas repris cette compétence. Il est également rappelé que certains transferts peuvent être temporaires lorsqu'ils sont nécessaires à la réalisation d'une opération déterminée, comme cela a pu être le cas pour certains marquages cyclables. Les évaluations financières sont établies à partir des dépenses réelles supportées antérieurement par les collectivités, en fonctionnement comme en investissement. Il est précisé que les calculs techniques sont confiés à un bureau d'études extérieur afin de disposer d'une méthode neutre et homogène pour l'ensemble des communes.

La commune doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Après appel à candidatures, Olivier ARZANO est proposé comme titulaire et Florian GRATALOUX comme suppléant.

Le Conseil Municipal désigne Olivier ARZANO, titulaire, et Florian GRATALOUX, suppléant, **par 14 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

4- Présentation des services communs et dispositifs de mutualisation de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné

Le Maire présente les différents services communs et prestations proposés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD). Ces dispositifs fonctionnent pour une large part « à la carte » : la commune peut les solliciter ponctuellement ou y adhérer selon ses besoins, sans obligation de recours systématique.

Communication

La CCBD peut accompagner les communes dans la création de supports de communication, d'un logo ou d'une charte graphique, dans le conseil en communication, dans la réalisation ou la refonte d'un site internet ainsi que dans la conduite de campagnes de communication. Les ordres de grandeur communiqués en séance sont notamment de 884 € pour la création d'un logo ou d'une charte graphique, 32 € de l'heure pour du conseil ou de l'accompagnement technique, environ 2 000 € pour la création d'un site internet et 660 € pour certaines campagnes de communication.

La commune n'utilise pas actuellement ces prestations pour son site internet. Il est observé que les sites réalisés dans le cadre mutualisé reposent sur une charte commune et offrent donc moins de liberté graphique.

Renfort administratif et secrétariat de mairie

La Communauté de Communes dispose d'un service de secrétariat volant destiné à assurer des remplacements ou renforts ponctuels dans les communes. Une seconde agente a été recrutée afin de répondre à la forte demande sur le territoire. Le tarif évoqué est d'environ 221 € par journée d'intervention. Ce service est présenté comme l'un des dispositifs de mutualisation les plus sollicités.

Application du droit des sols et urbanisme

Le service d'instruction du droit des sols (ADS) constitue un service mutualisé historique. La majorité des communes lui confient l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme. Certaines démarches simples peuvent néanmoins rester traitées directement en mairie. Lorsque la commune sollicite le service intercommunal pour des actes ne relevant pas du socle pris en charge, des tarifications spécifiques peuvent s'appliquer : environ 135 € pour certaines déclarations préalables, 40 € pour un certificat d'urbanisme simple et, pour de l'appui technique ou juridique, 142 € la demi-journée ou 285 € la journée. Le service peut également apporter un appui lors de l'élaboration ou de l'évolution d'un document d'urbanisme, ainsi que sur des questions juridiques liées à l'application du droit des sols.

Pilotage, commande publique et expertise juridique

Des prestations d'accompagnement peuvent être mobilisées pour le pilotage institutionnel, l'aide à la prise de décision sur des dossiers complexes ou l'organisation d'une nouvelle équipe municipale. La CCBD propose également un appui à la commande publique, notamment pour la rédaction et la sécurisation des pièces de marchés publics. La commune n'a pas utilisé ce service pour le chantier de la mairie, cette mission ayant été confiée à une assistance à maîtrise d'ouvrage, mais une comparaison pourra être réalisée pour de futurs dossiers.

Un service d'expertise juridique peut intervenir pour la rédaction de notes, l'analyse de situations précontentieuses, la préparation de saisines d'avocats et le suivi de dossiers contentieux en lien avec les conseils de la commune. Il ne se substitue pas à l'avocat. Les montants évoqués sont de l'ordre de 140 € la demi-journée.

Défense extérieure contre l'incendie

La CCBD propose désormais des prestations de contrôle des poteaux d'incendie. Le contrôle du débit et de la pression doit être réalisé périodiquement, en principe tous les trois ans. Trois poteaux restent à contrôler sur la commune, les mesures n'ayant pas pu être effectuées pendant les travaux de la route de Mury. Le tarif annoncé est de 25 € par poteau lorsque la commune met un agent à disposition pour accompagner la tournée ; à défaut, une facturation journalière complémentaire d'environ 182 € peut s'appliquer.

Le Conseil évoque également la couverture incendie de certains secteurs de la commune. Une étude a déjà été réalisée et permettra de présenter ultérieurement un point plus complet, avec cartographie des secteurs couverts et des secteurs à renforcer. Des réserves d'eau privées ont notamment amélioré la situation de certains hameaux. Il est rappelé que les équipements utilisables par les secours doivent être connus et accessibles au SDIS.

Patrimoine et ressources humaines

Les services communs peuvent intervenir sur des études d'opportunité ou de faisabilité patrimoniale. En matière de ressources humaines, la Communauté de Communes peut également apporter un appui sur la gestion administrative des carrières, les situations contentieuses, la formation et le recrutement. Une journée d'intervention est annoncée autour de 285 €.

Informatique, sauvegardes et logiciels métiers

La commune a sollicité le service informatique mutualisé afin de réaliser un état des lieux de son système, en particulier sur la question des sauvegardes. Le dispositif actuel, reposant principalement sur une sauvegarde locale sur disque dur, doit être sécurisé. L'objectif est de disposer d'une solution plus robuste,

adaptée aux exigences propres aux collectivités, avec plusieurs niveaux de sauvegarde et un stockage sécurisé.

Le service peut également accompagner les communes sur la téléphonie, les accès internet, les équipements matériels et les projets numériques. La CCBD propose par ailleurs des logiciels métiers mutualisés. Une attention particulière est portée à une éventuelle solution pour la cantine et la garderie, qui pourrait à terme offrir une alternative au logiciel Berger-Levrault. La commune reste toutefois engagée contractuellement avec son prestataire actuel et souhaite attendre les retours des premières communes utilisatrices, plusieurs anomalies ayant été signalées sur les premières versions.

Système d'information géographique et observation territoriale

La mutualisation comprend enfin un service d'observation territoriale et de système d'information géographique (SIG), permettant de disposer de plans numérisés et de superposer différentes couches d'informations : cadastre, réseaux, éclairage public, risques, équipements, etc. La commune ayant déjà engagé une part importante de ce travail, l'intérêt d'une prestation complémentaire devra être apprécié au regard des outils existants.

Achats mutualisés et copieurs

Le Conseil échange également sur les possibilités d'achats groupés, notamment pour le matériel informatique et les copieurs. Les élus conviennent qu'une comparaison ne doit pas se limiter au prix de la copie ou au coût facial du matériel : les frais de maintenance, d'intervention, de déplacement et de remplacement des équipements doivent être intégrés au coût global. La commune examinera donc les conditions proposées avant toute éventuelle adhésion.

Comités de travail de la Communauté de Communes

Le Maire présente les neuf comités de travail qui structurent actuellement les réflexions de la CCBD. La participation des conseillers municipaux intéressés est possible selon les thématiques. Les documents de présentation ont été transmis aux élus afin que chacun puisse se positionner.

- Accompagnement des habitants et santé : services en milieu rural, habitat, logement, hébergement, santé et insertion.
- Education et émancipation : petite enfance, culture, actions scolaires, sport, territoire et égalité femmes-hommes.
- Mobilité du quotidien et touristique : mobilités actives, vélo, tourisme et expérimentation d'un service de transport à la demande.
- Cycles de l'eau : eau potable, assainissement, gestion et partage de la ressource, GEMAPI et prévention des inondations.
- Développement économique et territorial : économie, emploi, développement touristique et gestion des zones d'activités intercommunales.
- Mutualisation : suivi et évolution des services communs proposés aux communes.
- Environnement : climat-énergie, biodiversité et agriculture.
- Planification : grands projets, stratégie foncière, programme local de l'habitat et révision du SCOT.
- Finances : politiques contractuelles, fonds de concours, programmes européens dont LEADER et préparation des orientations financières.

Il est rappelé que ces comités sont des instances de travail et de proposition. Les décisions relèvent ensuite des organes délibérants compétents de la Communauté de Communes.

5- Règlement d'utilisation des salles municipales par les associations

Un projet de règlement spécifique aux associations a été préparé afin de disposer d'un cadre simple pour la mise à disposition des salles municipales. Le document doit permettre de formaliser les pratiques sans rendre les démarches inutilement lourdes pour les associations locales.

La mise à disposition des salles aux associations est gratuite. Dans le fonctionnement actuellement envisagé, aucune caution ni état des lieux systématique n'est demandé pour les associations, sous réserve de l'état des locaux et de l'évolution des usages. Une attestation d'assurance devra en revanche être transmise, notamment en début d'année.

Les associations seront invitées à anticiper autant que possible leurs besoins et à communiquer leurs dates pour l'année afin de faciliter l'établissement du calendrier communal. Les demandes ponctuelles resteront possibles lorsqu'une salle est disponible.

Le Conseil attire toutefois l'attention sur les structures constituées sous forme associative mais dont l'activité correspond en réalité à une prestation commerciale rémunératrice pour une personne privée. La gratuité des locaux communaux n'a pas vocation à procurer un avantage économique à une activité professionnelle ou lucrative. Les situations seront appréciées au cas par cas.

Le règlement et les documents associés pourront être adressés rapidement aux associations, notamment avec les informations relatives aux demandes de subvention et au calendrier annuel des manifestations.

6- Point sur les travaux et projets en cours

Travaux de la mairie et de la salle du P'tit Brens

Le chantier de la mairie et de la salle du P'tit Brens constitue le principal chantier encore en cours. Les travaux avancent progressivement.

- Electricité : l'intervention est proche de son terme. Les raccordements au tableau et les essais restent à finaliser. Une alarme installée au milieu d'un mur sera déplacée afin de ne pas gêner l'implantation du futur écran.
- Plomberie : les sanitaires et lavabos sont en cours d'installation. La pose de la pompe à chaleur se poursuit également.
- Peinture : quelques retouches seront nécessaires après les dernières interventions techniques.
- Isolation : les travaux dans le grenier, y compris le plancher, sont terminés.
- Façades et abords : le bardage est en cours de finition, les supports extérieurs sont posés progressivement et les joints sur le parvis doivent être réalisés.
- Aménagement intérieur : plusieurs éléments de menuiserie ont été fabriqués ou posés, notamment le bar, la bibliothèque, des portes et certains meubles. La banque d'accueil et plusieurs placards restent à terminer et à installer.
- Aménagements extérieurs : les travaux paysagers seront réalisés dans une phase ultérieure.

Aucune date définitive de livraison n'est arrêtée à ce stade. Il a été demandé à l'architecte d'actualiser le calendrier de fin de chantier.

Voirie et demandes de subventions

La commune a déposé un dossier concernant la Route des Vidiaux. Elle attend par ailleurs du cabinet de géomètre-expert ELLIPSE la finalisation du dossier technique relatif à la Route du Mollaret afin de pouvoir solliciter les aides mobilisables, notamment au titre du produit des amendes de police.

7- Questions diverses :

Laurent GUILLET, Maire – Tour Saint-Benoît

Le Maire informe le Conseil qu'une opération de débroussaillage a été réalisée autour de la Tour Saint-Benoît avec plusieurs élus afin de rendre le site plus lisible et de pouvoir apprécier plus précisément l'état du bâti et de ses abords.

Avant toute décision, le Conseil estime nécessaire de déterminer l'intérêt patrimonial du bâtiment, son état structurel et le coût minimal de sa conservation. Deux orientations sont clairement identifiées : accepter le bien et assumer sa sécurisation et son entretien, ou renoncer à la cession, ce qui laisserait au propriétaire la responsabilité de l'avenir du bâtiment.

La tour est essentiellement constituée d'une cage d'escalier en colimaçon et n'offre pas de possibilités d'usage intérieur. L'éventuel intérêt d'une conservation serait donc principalement patrimonial et paysager. Les élus soulignent que le coût de confortement ou de restauration devra être connu avant toute décision, de même que les possibilités réelles de subvention. Une expertise par un architecte du patrimoine, puis si nécessaire par un spécialiste structure, est envisagée. Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pourra également être sollicité pour un premier regard.

Il est rappelé qu'à ce jour le bien demeure privé et que la commune ne doit pas engager de dépenses sur un bien qui ne lui appartient pas sans cadre juridique adapté. La question de la sécurité du site reste par ailleurs à surveiller ; si un danger devait être constaté, les procédures de police de la sécurité des immeubles pourraient être examinées.

Un groupe de travail est constitué afin d'examiner les différents scénarios et de faire une proposition au Conseil Municipal. Il comprend notamment Laurent Guillet, Olivier ARZANO, Sabine DERRIEN, Pauline DOUBLE, Yoris HOARAU, Isabelle JANAUDY, Agnès MOREL Jean-Pierre TERRIEUX, Hélène POULAIN et Régis Yvrard. Une visite et réunion de travail sont fixées au jeudi 1er octobre 2026 à 18h00.

Andy GIAIOURAS, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires – Rentrée scolaire 2026-2027

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans incident particulier. Les premières réservations de cantine ont été cohérentes avec les effectifs présents et aucun enfant n'ayant pas réservé n'a dû être pris en charge de manière imprévue au cours de la première semaine.

L'école de Saint-Hilaire-de-Brens accueille 70 élèves cette année, contre 71 l'année précédente. Les effectifs sont répartis comme suit :

- Classe de Mathilde GIROUD – petites et moyennes sections : 25 élèves, dont 6 de Saint-Hilaire-de-Brens, 13 de Vénérieu et 6 de Moras.
- Classe d'Amélie CHAMBET – petites, moyennes et grandes sections : 23 élèves, dont 8 de Saint-Hilaire-de-Brens, 12 de Vénérieu et 3 de Moras.
- Classe de Marielle GARNIER – grandes sections et CP : 22 élèves, dont 11 de Saint-Hilaire-de-Brens et 11 de Vénérieu.

La répartition globale représente ainsi 25 enfants de Saint-Hilaire-de-Brens, 36 enfants de Vénérieu et 9 enfants de Moras.

Une évolution progressive de l'organisation administrative est également souhaitée. L'objectif est que les agents communaux, et notamment l'agent en charge du suivi administratif, puissent prendre davantage la main sur les opérations quotidiennes. Le fonctionnement ne doit pas reposer sur une seule personne. Cette évolution sera conduite progressivement, avec accompagnement et formation afin de ne pas fragiliser le service.

Une commission école sera organisée à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre pour préparer la mise en concurrence du contrat de restauration scolaire avec Guillaud Traiteur. Cette démarche ne préjuge pas d'un changement de prestataire : elle doit permettre de comparer les offres, les prix, la qualité, les quantités, les engagements sanitaires et les conditions de livraison. Un cahier des charges sera préparé et des prestataires situés notamment en Isère, dans l'Ain et dans le Rhône pourront être consultés.

Compte tenu du fonctionnement en RPI, la commune de Vénérieu sera associée à la réflexion, même si elle n'envisage pas nécessairement de changer de prestataire. Après les élections des représentants de parents d'élèves, il est également proposé d'associer quelques parents délégués à ce travail afin de recueillir leur retour d'expérience.

Andy GIAIOURAS – SCOT / réunion du 27 août 2026 en sous-préfecture de La Tour-du-Pin

Un point est présenté sur la réunion du 27 août 2026 organisée en sous-préfecture de La Tour-du-Pin entre le SCOT et les services de l'Etat. L'objectif était de préciser la méthode de travail pour la révision du Schéma de Cohérence Territoriale et l'intégration des objectifs liés au Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les échanges ont notamment porté sur la possibilité, issue des orientations administratives associées à la circulaire « Béchu », de conserver une marge de souplesse pouvant atteindre 20 % des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) mobilisables, commune par commune, au regard de la trajectoire ZAN. Il est expressément rappelé qu'il ne s'agit pas d'un droit automatique : cette marge doit être discutée avec les services de l'Etat. Pierre GIACOMETTI, agent de la DDT, a indiqué que les services chercheraient à adopter une approche pragmatique selon les situations locales.

Cette souplesse est considérée comme importante pour les communes qui doivent absorber les effets de grands projets susceptibles d'accroître la population et les besoins en logements et équipements. Il a également été demandé que les équipements secondaires rendus nécessaires par des projets nationaux ou régionaux – parkings, accès et infrastructures connexes notamment – ne viennent pas, autant que possible, consommer les enveloppes foncières propres des communes lorsqu'ils ne résultent pas de choix locaux.

Plusieurs projets structurants ont été évoqués au cours de la réunion comme éléments de contexte territorial, notamment le projet de deux EPR sur le secteur de Creys-Malville, un projet de canalisation d'hydrogène traversant le territoire ainsi que d'autres projets de mobilité. Ces éléments devront être pris en compte dans la révision du SCOT au fur et à mesure de leur confirmation.

Il est rappelé que les PLU devront être mis en compatibilité avec les objectifs ZAN au plus tard en février 2028 afin d'éviter les conséquences prévues sur les zones à urbaniser. Saint-Hilaire-de-Brens ne dispose pas actuellement de zone AU, ce qui limite l'effet direct de cette échéance sur le document communal. Le bureau du SCOT doit se réunir le 16 septembre 2026. Un conseil syndical est annoncé le 14 octobre 2026 afin de poursuivre le lancement de la révision, notamment par la sélection des bureaux d'études et l'engagement des procédures nécessaires.

Hélène POULAIN, 1ère adjointe – Calendrier des locations de la salle mutualisée

Les ATSEM ont demandé à disposer d'un calendrier des locations de la salle mutualisée. Cette information leur est utile pour organiser la fermeture des portes, le rangement éventuel du matériel et la vérification de la propreté après les locations. Un récapitulatif des réservations déjà enregistrées jusqu'à la fin de l'année sera préparé et transmis, avec un mode de mise à jour simple et pérenne au fil des nouvelles réservations.

Hélène POULAIN – Contrats de maintenance et prestations récurrentes

Il est proposé de recenser l'ensemble des contrats de maintenance et prestations récurrentes de la commune afin de connaître leur échéance, les modalités de renouvellement et les possibilités de mise en concurrence. Sont notamment cités les contrôles électriques, les vérifications réglementaires, les extincteurs, les aires de jeux, les adoucisseurs d'eau, l'autolaveuse et le photocopieur.

Un tableau de suivi sera établi avec les dates de fin de contrat et les conditions tarifaires. L'objectif est d'éviter les reconductions sans analyse et de rechercher, lorsqu'il existe une concurrence pertinente, des économies ou une meilleure qualité de service. Un groupe de travail est constitué autour de Laurent GUILLET, Andy GIAIOURAS, Florian GRATLOUX, Yoris HOARAU et Hélène POULAIN.

Hélène POULAIN – Commission Ressources Humaines

Une réunion de la commission Ressources Humaines est fixée le 23 septembre 2026 à 18h30 afin de poursuivre le travail sur les rémunérations et les différents sujets RH en cours. Un point pourra également être consacré au document unique.

Sabine DERRIEN, Conseillère municipale – Stationnement des vélos aux arrêts de bus

Une demande est formulée pour installer des dispositifs permettant aux collégiens de venir à vélo et d'attacher leur vélo à proximité des arrêts de bus. Deux arrêts sont principalement concernés : le secteur de la mairie et le Mont. Le Conseil propose de commencer par le secteur de la mairie, qui concentre davantage de déplacements, et d'évaluer le nombre d'utilisateurs avant de dimensionner l'équipement.

Agnès MOREL, Conseillère municipale – Téléalarme

Une administrée a signalé un problème avec son dispositif de téléalarme porté au poignet. Une intervention du prestataire est programmée. Il est par ailleurs proposé de profiter de cette demande pour organiser, avec les élus référents, une campagne de contrôle et de test des appareils mis à disposition des bénéficiaires de la commune, en fixant des rendez-vous successifs.

Eclairage public – diagnostic TE38

Le dysfonctionnement d'un lampadaire situé dans un virage est signalé. Il est demandé de relever le numéro du point lumineux afin de permettre son identification précise. Plus largement, TE38 réalise actuellement le diagnostic complet de l'éclairage public communal. La restitution est attendue entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre et devra permettre de disposer d'une vision globale des équipements, des pannes et des priorités d'intervention.

Marie-Agnès SANTUS, Conseillère municipale - Accompagnement à la suite de l'incendie récent

Le Conseil fait un point sur l'accompagnement de deux jeunes habitantes dont le logement a été détruit par un incendie. Elles doivent intégrer un appartement à La Verpillière. La collecte de solidarité mise en place a réuni environ 8 500 € au moment de la séance.

La question principale porte sur la gestion pratique de ces fonds et l'accompagnement des achats indispensables. Il est rappelé que la commune ne peut pas encaisser directement une cagnotte privée dans sa comptabilité. Les fonds doivent rester gérés dans un cadre associatif ou par une structure juridiquement habilitée. Les élus de la commission sociale peuvent en revanche accompagner les bénéficiaires dans l'identification des besoins et la priorisation des dépenses, en lien avec les personnes déjà mobilisées autour d'elles.

Olivier Arzano, Conseiller municipal délégué - Commission Bâtiments – Eclairage LED de l'école

La commission poursuit le travail sur le remplacement de certains éclairages de l'école et de la salle mutualisée par des équipements LED. Plusieurs rampes fluorescentes sont devenues obsolètes et énergivores. Des devis seront sollicités auprès de deux électriciens. Une aide de la Communauté de Communes pourrait encore être mobilisable pour cette opération.

Régis YVRARD, Adjoint à l'urbanisme et à la voirie - Commission Voirie – Etat des routes communales

Une réunion de terrain sera organisée à la fin du mois de septembre afin d'examiner l'état et la fréquentation des différentes voies communales. Olivier ARZANO a préparé un tableau de suivi destiné à servir de base à cette tournée. Compte tenu du nombre de secteurs à examiner, une demi-journée sera nécessaire ; un samedi pourra être retenu afin de faciliter la participation des membres de la commission.

Ambroisie sur les terrains communaux

La présence d'ambroisie sur certains terrains communaux est évoquée. L'agent communal intervient déjà sur plusieurs secteurs. Il est rappelé que les interventions doivent être ciblées et réalisées avec précaution, la plante étant en pleine période de pollinisation. L'arrachage est privilégié lorsqu'il est matériellement possible ; les grandes surfaces nécessitent une organisation adaptée.

Régis Yvrard, Adjoint à l'Urbanisme et à la voirie - Urbanisme

Deux déclarations préalables sont actuellement en cours d'instruction.

La commune a également reçu un courrier d'avocat relatif à un différend entre propriétaires voisins concernant une construction et ses conséquences. Le dossier sera traité dans le strict cadre des compétences de la commune et des autorisations d'urbanisme délivrées, les demandes indemnitaires entre particuliers relevant d'un litige privé.

Isabelle JANAUDY, Adjointe aux associations et aux affaires sociales - Réunions et manifestations à venir

- Mercredi 9 septembre 2026, de 18h00 à 20h00 : réunion à la Communauté de Communes consacrée à l'expérimentation du transport à la demande. Laurent GUILLET indique qu'il y participera ; un autre élu peut l'accompagner.
- Jeudi 10 septembre 2026 à 18h00 à Courtenay : réunion intercommunale sur l'enfance et la petite enfance, notamment les accueils de loisirs et les besoins du territoire. Isabelle JANAUDY sera présente.
- Jeudi 17 septembre 2026 à 18h00: réunion du groupe de travail sur la renégociation des contrats
- Jeudi 17 septembre 2026 à 20h00 : assemblée générale du Sou des écoles à Vénérieu.
- Samedi 19 septembre 2026 : balade artistique sur la commune.
- 23 septembre 2026 à 18h30 : Commission RH
- Samedi 26 septembre 2026 à Vénérieu : soirée paëlla envisagée par les Jeunes VMS en remplacement du loto initialement prévu.
- Jeudi 1er octobre 2026 à 18h00 : réunion du groupe de travail consacré à la Tour Saint-Benoît.

Isabelle JANAUDY, Adjointe aux associations et aux affaires sociales - Visite du Sénat – CM2

La commune de Vénérieu a organisé la visite du Sénat avec les élèves de CM2 le mercredi 14 octobre 2026. Le délai d'organisation est court ; les élus souhaitant accompagner la sortie sont invités à se signaler rapidement afin que la liste nominative puisse être transmise pour les formalités de sécurité. Vénérieu assure la préparation matérielle du déplacement. Le principe d'une journée permettant aux enfants de découvrir le Sénat et, dans la mesure du possible, quelques lieux emblématiques de Paris est accueilli favorablement. Il est toutefois dommage que le délai d'organisation soit si court.

Prochain Conseil Municipal :

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Vendredi 2 Octobre 2026 à 19h00.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour et des questions diverses.

q2. Laurent GUILLET



